

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 22 Novembre 2018
P.V. n° 11**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Roland ALLES

Présent : M. Christophe JOLY

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Rappel*

CORRESPONDANCE

SIX FOURS LE BRUSC du 20/11/18 : demandant le report de la rencontre TOULON EST / SIX FOURS du 24/11/18 ou son inversion. Le document envoyé à l'approbation du club recevant TOULON EST n'a pas été envoyé, d'une part, et d'autre part la demande est effectuée moins de 5 jours avant la rencontre.

Fort de ces deux éléments, la Commission décide : match à jouer à la date fixée initialement, le 24/11/2018.

MATCHS REPORTES

En raison des matchs reportés du 17/11/2018 les rencontres suivantes devront se jouer avant le 22 Décembre 2018 :

- ISSOLE FUTSAL / TOULON ELITE

- TOULON EST / CSK VAL DES ROUGIERES

Les clubs recevants devront envoyer une nouvelle convocation le plus tôt possible.

COUPE DU VAR FUTSAL

Le prochain tirage au sort de la **Coupe du Var Futsal** aura lieu le **Jeudi 13 Décembre 2018 à 15h00 au siège du District.**

Il sera effectué sous forme de Cadrage : les huit premiers tirés se rencontrent entre eux et les quatre autres clubs seront exempts.

Tous les clubs sont cordialement invités à y assister.

INFORMATION

Un e-mail a été envoyé à tous les clubs Futsal afin de venir retirer la dotation en ballons de la Ligue pour les clubs régionaux, et celle de la F.F.F. pour les clubs départementaux.

Cette distribution aura lieu le jeudi 06 Décembre 2018 à 18h30 au siège du District.

Un apéritif sera offert pour clôturer cette remise.

RAPPEL

Il est rappelé aux clubs « hors Toulon » d'envoyer impérativement la planification des rencontres au District du Var.

*Prochaine réunion
Jeudi 29 Novembre 2018*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Roland ALLES